

Afficher le 13/02/2026



La Roche-sur-Yon,

12 FEV. 2026

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées  
Hôtel de Ville et Agglomération  
Place du Théâtre  
BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon  
Tel : 02 51 47 47 47

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

### - PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures. Le quorum étant atteint, il procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs.

#### Présents : 35

Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Thierry GANACHAUD, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur David BELY, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Madame Annabelle PILLENIERE, Monsieur François GILET, Monsieur Maximilien SCHNEL, Monsieur Patrick DURAND, Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Malik ABDALLAH, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND, Madame Cécile DREURE, Madame Christine RAMPILLON, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Laurence BEAUPEU, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Frédérique PEPIN, Monsieur Jacques BESSEAU, Madame Patricia LEJEUNE, Monsieur Philippe PORTE, Madame Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur Nicolas HELARY, Monsieur Pierre CASSARD.

#### Absents donnant pouvoir : 9

Monsieur Laurent FAVREAU à Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Pierre LEFEBVRE à Monsieur Patrick DURAND, Madame Angie LEBOEUF à Monsieur François GILET, Madame Sylvie DURAND à Monsieur Jacky GODARD, Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD à Monsieur Yannick DAVID, Madame Marie-Claude MOREAU à Madame Martine CHANTECAILLE, Madame Florence LEMAIRE à Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Angélique PASQUEREAU à Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Sébastien ALLAIN à Madame Sophie MONTALETANG.

#### Absent : Monsieur Christophe HERMOUET.

Monsieur le Président propose la désignation de Laurence BEAUPEU en qualité de secrétaire de séance.

**Monsieur le Président :** « Il y a 17 délibérations à l'ordre du jour. Je voudrais commencer avec une déclaration préalable et avant cette déclaration, j'aimerais qu'en souvenir des victimes de l'attentat d'il y a 10 ans, du 13 novembre, nous puissions ensemble faire une minute de silence. »

*Minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.*

**Monsieur le Président :** « Merci. Je vous le disais en ouverture de ce Conseil d'Agglomération et en accord avec les 13 maires de l'Agglomération, je souhaite revenir sur notre décision de reporter le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget 2026. Et je veux le dire et le redire d'entrée, ce n'est ni un recul ni une manœuvre politique. C'est un acte collectif, réfléchi, responsable et porté par les 13 Maires, unanimement, qu'ils soient de droite, de gauche, du centre, tout le monde a pris la même décision. Même si cette unanimité est plutôt monnaie courante, sans mauvais jeu de mots dans la gouvernance de notre Agglomération, il est important de le souligner à nouveau, car, soyons clairs, le projet de loi de finances fait peser sur les Intercos un effort disproportionné, injuste, insoutenable. Les chiffres le disent, 2,2 milliards d'euros de contributions demandés aux Intercos de France, plus de 5 % des recettes de fonctionnement qui sont amputées d'un coup. Et surtout, les intercommunalités porteraient 37 % de l'effort national alors qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses locales. Autrement dit, on demande aux Intercos deux fois plus que leur poids réel dans la dépense publique. C'est une injustice et à notre avis, c'est même une erreur et en tout cas, c'est une menace directe pour l'ensemble de nos territoires. Pour notre Agglomération, les conséquences seraient majeures. Les prévisions font état de 3,2 millions d'euros de pertes potentielles. Les premières estimations d'Intercos allaient même jusqu'à 5 millions d'euros. C'est colossal, c'est entre 4 % et 6 % du budget global de l'Agglomération. C'est l'équivalent du double de notre capacité d'autofinancement de l'an dernier. Personne, aucun territoire de France ne peut absorber un choc pareil sans mettre en péril ses projets, ses services, ses partenariats. Nous avons donc choisi la voie responsable, le report, et nous comptons désormais sur le sérieux des parlementaires pour rétablir une trajectoire financière juste, soutenable pour les collectivités. Il y a 15 jours, en bureau d'Agglomération, les 13 maires ont voté l'unanimité de ce report du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) et du vote du budget. Et puisque les finances des communes et celles de l'Agglomération sont intimement liées, nous avons décidé de synchroniser nos votes communes et Agglo, en avril, après les élections municipales. Deux communes avaient déjà transmis leurs ROB (Rapports d'Orientation Budgétaire), mais par cohérence et par solidarité, nous avons fait bloc. Il s'agit de Mouilleron-le-Captif et de La Roche-sur-Yon. Et aucun maire ne partira seul dans cette aventure d'incertitude. C'est cela le sens du collectif. C'est cela le sens de la responsabilité politique. Nous avons donc cosigné une déclaration commune qui est adressée aux plus hautes autorités de l'État. Notre demande est ferme, que l'État cesse de fragiliser les territoires et qu'il assume enfin une trajectoire financière sincère, lisible et stable pour nos collectivités. Nous ne demandons pas de privilèges. Nous demandons de la justice. Nous demandons de la cohérence. Nous demandons que le bloc communal, commune et intercommunalité soit respecté. Par contre, je veux rassurer ceux qui nous écoutent, nos actions continuent et nos projets continuent à avancer. Et, pour être particulièrement et complètement clair, rien ne s'arrête. Nous entrons dans un régime budgétaire provisoire où chaque mois, une part du budget de l'Agglomération est automatiquement réintégrée pour assurer la continuité des services et des projets sur la base du budget 2025. Les services publics fonctionnent, nous ne sommes pas aux États-Unis. Les associations seront financées. Les projets engagés avancent. Les investissements structurants sont préservés. Nous ne sommes pas en pause, nous sommes en vigilance et nous refusons de voter un budget insincère juste pour faire comme si. Ceux qui pourraient dénoncer une manœuvre se trompent et trompent leurs habitants. Cette décision est, par ailleurs, parfaitement légale, parfaitement légitime, elle est parfaitement cohérente avec ce que vivent les collectivités partout en France. Dans un contexte où les règles changent chaque semaine, où les annonces se contredisent, où personne ne peut bâtir une prévision sérieuse, la seule responsabilité aurait été de faire comme si et de voter dans le brouillard. Notre choix est clair, protéger les communes, protéger l'Agglomération, protéger les habitants. Je le répète, c'est un choix politique assumé, un choix collectif, un choix d'expérience, un choix de sérieux. Et je crois profondément que dans une période aussi troublée que celle que traversent les collectivités locales, le sérieux politique de notre Assemblée fait la différence. Je vous remercie. Monsieur IBARRA. »

**Stéphane IBARRA** : « Merci, Monsieur le Président. Mon message s'adresse à la fois au Président, mais à l'ensemble des maires puisque vous l'avez dit, c'est une décision qui est unanime et solidaire. D'abord, préciser que sur ce qui est de l'aspect de la légalité de la décision, du bien-fondé vu les incertitudes qui pèsent, et effectivement à chaque fois qu'il y a des efforts demandés aux collectivités, on sait qu'ils ne sont jamais équitablement répartis. Parfois, ça a été les départements, parfois, les régions qui a fait des efforts conséquents, et on veut bien croire que cette fois-ci ce sont les intercommunalités qui sont passées, entre guillemets, à la moulinette des économies budgétaires de l'État. Reporter le vote du budget, on n'y voit pas d'objection. Pour autant, et je vais reprendre vos mots, vous parlez de « ne pas voter dans le brouillard ». Effectivement, il ne faut pas voter dans le brouillard, mais il me semble que cette Assemblée pourrait quand même, bénéficier des informations qui permettent de dissiper le brouillard pour qu'on sache exactement quelle est la situation de notre Agglomération. Les derniers éléments qu'on a sont les perspectives budgétaires du DOB de l'an dernier, le budget construit en 2025 et puis le constat du compte financier 2024 qu'on a fait en juin 2025. À cette date-là, les épargnes nettes, sur les trois années qui venaient de s'écouler, ont été respectivement de 5,5 millions, 6,8 millions et 5 millions en 2024. On n'a pas de photographie sur l'exécution budgétaire 2025, il est donc difficile de savoir ce quel était l'épargne nette projetée et un effort de 2,3 millions, ça semble un effort conséquent, mais il est difficile de mesurer quelles sont les marges de manœuvre de nos collectivités. Le brouillard, on ne peut pas le garder devant nous parce que ce n'est pas une année anodine qui nous attend. Vous le savez, tous, vous êtes en train de construire dans vos communes et d'autres équipes sont en train de construire aussi et de mobiliser des citoyens sur des projets de territoire qui vont nécessiter des moyens financiers et donc l'engagement. Pour que ces projets puissent être sincères, il faut que la situation et la capacité de nos collectivités à faire face aux efforts qui vont être demandés soient partagées par tous. Je vais renouveler la demande que j'avais faite en Conseil municipal. Vous m'avez répondu, j'anticipe un peu, mais peut être vous l'avez partagée Monsieur BOUARD avec vos collègues que cette décision devait être partagée avec les autres maires de l'Agglomération. Il n'y a aucun souci de notre part pour ne pas engager le cycle budgétaire. Donc, ne pas démarrer le DOB aujourd'hui puisque ça nous contraindrait dans le calendrier. Toutefois, pour voter le budget au mois d'avril, il est tout à fait possible de faire le DOB en février, à la dernière Assemblée avant les élections. Première question, est-ce qu'on peut envisager que ce débat d'orientation budgétaire et donc la présentation de la situation de l'Agglomération soient faits en février ? Et si jamais ça semble, je précise quand même qu'à cette date-là, le projet de loi de finances sera passé à l'Assemblée, voter ou pas, mais en tout cas, on aura plus de visibilité réelle sur les efforts qui sont demandés, donc de donner ces informations permettrait à tous de savoir où on va. Dans le cas contraire, si ce n'est pas un DOB pour ne pas engager le cycle budgétaire, si vous y voyez une contrainte particulière, à minima qu'une information sur l'exécution budgétaire 2025 soit donnée, c'est-à-dire les grands équilibres financiers, les épargnes, les projections de recettes et puis le poids de notre dette. Cela nous semble indispensable, pour reprendre vos mots, « de lever le brouillard » dans cette période. Cette période démocratique tranchera la question, vous avez dit, entre guillemets, politicienne de pourquoi nous sommes dans cette situation ? Qui est responsable de la situation qui a soutenu les majorités au niveau de l'État ? Et puis, dans toutes les Agglomérations, pourquoi certaines ont plus de mal à faire face ? Ça, c'est le débat démocratique qui le tranchera. En revanche, notre responsabilité est de donner en toute transparence les éléments financiers. Je vous remercie de votre attention. »

**Monsieur le Président** : « Merci beaucoup pour votre intervention. Je vous fais la même réponse, on n'a pas encore eu de bureau des maires, on aura des bureaux des maires et on discutera de tout ça à ce moment-là et on vous tiendra informés lors du prochain Conseil ou celui d'après. Merci. »

## 1 TARIFS 2026 – REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Anne AUBIN-SICARD** : Il est demandé au Conseil communautaire de fixer les tarifs 2026 des redevances d'assainissement collectif.

**Nicolas HÉLARY** : « La plupart des tarifs vont augmenter cette année. Cette augmentation intervient alors qu'on n'a toujours pas, notamment, les perspectives sur les coûts de la nouvelle station d'épuration. Surtout, cette nouvelle augmentation intervient dans un contexte où pour la population, tout a augmenté. À l'heure où notre collectivité devrait se poser en bouclier protecteur pour sa population, permettre à nos concitoyens, si ce n'est de respirer un peu, au moins d'éviter de les étrangler un petit peu plus. Au final, on constate que c'est une nouvelle augmentation et que sur l'ensemble de votre mandat, c'est tout qui aura augmenté, c'est la dette, c'est la taxe foncière, ce sont les déchets, c'est la piscine, c'est l'eau, c'est l'assainissement. Tout aura augmenté. Et dans ce contexte-là, encore une fois, c'est tout à fait déplacé. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? C'est l'occasion pour moi, mais Manuel voudra peut-être me compléter, évidemment, de vous en dire un petit peu plus sur le sujet de la station d'épuration de Moulin-Grimaud. Je voudrais peut-être rappeler au préalable un premier élément invariant, c'est que le futur Moulin-Grimaud ne va pas concerner que le remplacement de la station d'épuration actuelle. Vous avez la station de Mouilleron-le-Captif qui va être effacée. C'est un équipement qui va remplacer deux équipements et pas un seul. Moulin-Grimaud traite déjà et continuera de traiter demain les eaux usées, la partie des Clouzeaux pour la commune d'Aubigny-les-Clouzeaux, une partie des eaux usées de La Ferrière pour la partie des zones d'activités et une partie des eaux usées de La Chaize, y compris pour la partie zones d'activités et la station traitera aussi demain les boues qui sont en provenance d'autres stations, je pense, notamment aux communes de Nesmy, Landeronde et Aubigny. Un vrai équipement d'envergure communautaire, bien évidemment. Vous vous souvenez peut-être du montant de l'investissement de la station, on est juste en dessous de 80 M €, on est à 79 980 100 M €, très exactement. Cet investissement qui peut paraître conséquent va être payé sur plusieurs années, on ne va pas payer d'emblée cet investissement, donc il va y avoir un étalement de la dépense sur plusieurs années. Comment financer cet investissement ? Je pense que c'est peut-être le sens de la réponse que vous attendez ce soir. Nous vous l'avons dit, le premier élément important pour nous c'était d'aller glaner un maximum de subventions pour limiter l'impact sur le tarif à l'utilisateur. À l'heure où je vous parle, c'est plus du quart du montant que je vous indiquais qui va être subventionné par diverses entités, l'État, l'Europe, le Département, la Région et, bien sûr, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. C'est près de 27 % du montant de l'investissement qui va être subventionné par ces diverses entités. Ce chiffre sera appelé à évoluer encore un petit peu plus à la hausse puisque nous avons aujourd'hui, une réponse de l'ADEME que nous sommes en train d'attendre. Vous savez que cet équipement sur le plan énergétique va être vertueux et qu'il y a une possibilité d'obtenir des aides financières de l'ADEME. Il y aura un élément complémentaire à ajouter. Enfin, à la réception de l'équipement, nous pourrions valoriser les certificats d'économie d'énergie. Par ce biais-là, nous allons encore augmenter l'accompagnement financier de l'Agglomération pour financer l'équipement. Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que depuis que nous savons que nous allons engager cet équipement, nous avons commencé à provisionner, nous avons quelques excédents de fonctionnements qui vont permettre de payer une partie de l'équipement. Et nous avons des recettes, bien sûr, il y a le tarif de l'utilisateur, mais pas seulement. Je vous parlais à l'instant de la redevance de raccordement au réseau, en 2023, qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons augmenté par délibération, vous en souvenez peut-être, le montant de cette redevance.

Nous restons à un niveau très raisonnable et très acceptable puisque nous sommes dans la moyenne basse des tarifs des collectivités de Vendée. L'augmentation de cette redevance va aussi permettre d'apporter un moyen financier supplémentaire de financer l'équipement. Et surtout, et c'est ce qui me paraît extrêmement intéressant, le futur équipement, je vous le disais, va être performant sur le plan énergétique et le choix technique qu'ont fait les maires de l'Agglomération et les élus, c'est de vouloir la méthanisation, c'est-à-dire la réinjection du gaz issu des boues dans le réseau de gaz. Ce gaz va être racheté par GRDF. À compter de la réception de l'équipement, a priori en mars 2028, c'est une recette pour 2028 qui sera attendue de l'ordre de 700 000 €. Les années qui vont suivre, à partir de 2029, c'est 1 M € annuels qui seront versés à l'Agglomération, liés à la vente de gaz. C'est une recette importante qui permettra là aussi de financer les différentes tranches de l'équipement. Bien sûr, il y aura de manière complémentaire le recours à l'emprunt sur des durées peut-être assez longues, Manuel pourra vous en reparler, avec un taux qui sera négocié au plus bas. Enfin, il y a le tarif de l'utilisateur et vous connaissez bien cette règle, Monsieur HÉLARY, en matière de déchets comme en matière d'eau potable ou d'assainissement, l'eau paie l'eau, c'est-à-dire que c'est le budget annexe qui paie l'investissement et on ne peut pas faire appel au budget principal. Ça pourrait être une technique pour faire baisser le tarif, sauf que c'est interdit par les textes. C'est bien la redevance qui, principalement avec toutes les recettes complémentaires que je vous ai évoquées, va permettre de financer l'investissement. Cette année, l'augmentation reste très modérée. Quand je vous parle des communes du territoire qui connaissent aujourd'hui le même tarif, on est à une évolution plus faible que l'inflation. Pour vous donner un ordre d'idée, c'est une évolution de 0,05 € par m<sup>3</sup>, pour la commune de La Ferrière, 0,04 € par m<sup>3</sup>, pour la commune de Dompierre, 0,06 € par m<sup>3</sup>, et La Roche-sur-Yon, 0,11 € par m<sup>3</sup>. Vous savez que La Roche-sur-Yon connaissait un tarif très bas et que l'enjeu de l'harmonisation, c'est de se rapprocher d'un tarif moyen. C'est la raison pour laquelle à La Roche-sur-Yon, le tarif évolue un petit peu plus. Je ne serais pas tout à fait complète si je ne vous rappelais pas ce qui s'est passé l'année dernière quand on parle du prix de l'assainissement, on raisonne ici à l'Agglomération avec le tarif que nous votons ici, mais sur la facture de l'utilisateur, il y a une redevance complémentaire qui est celle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a complètement réformé son système. L'année dernière, la redevance était plus faible que les années passées, ce qui fait qu'au final, le tarif que l'utilisateur a payé sur sa facture, il a été dans la plupart des communes du territoire plus faible et le prix au m<sup>3</sup> n'a augmenté que de 0,01 € à La Roche-sur-Yon quand on globalise le prix de l'eau usée assainie. Pour l'année prochaine, on saura prochainement quelle sera la redevance de l'Agence de l'eau. La redevance de l'Agence de l'eau demande à chaque collectivité d'appliquer une méthodologie et de voter elle-même la redevance qui

lui sera versée. Cette redevance, ce qui est assez intéressant et ce qui justifie d'autant plus le choix politique qui a été fait par l'Agglomération, c'est qu'elle va être variable et qu'elle sera assise sur la performance des réseaux et des systèmes d'assainissement. Inutile de vous dire que si on n'avait pas fait le choix de Moulin-Grimaud, nous serions pénalisés. La redevance de l'Agence de l'eau serait plus forte et c'est l'utilisateur au final qui serait pénalisé. En décembre, vous le verrez, nous adopterons une délibération qui vous permettra de comprendre le futur montant de la redevance de l'Agence de l'eau applicable aux usagers de l'Agglomération. Je rappelle quand même, pour être tout à fait complète sur le sujet, que ces tarifs restent en deçà de la moyenne des tarifs de l'eau usée assainie pour les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants. Ce tarif pour l'année 2024, vous retrouverez cela sur le site d'Eau France, il est à 2,49 € le m<sup>3</sup> et nous restons en deçà de ce tarif. Merci. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

### **2 ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DU LAY – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - ANNÉE 2025**

**Anne AUBIN-SICARD** : Le SAGE est animé par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Or, le fonctionnement de la CLE ne peut être assuré par elle-même, puisque la loi n'a pas donné à cet organisme la qualité de maître de l'ouvrage. Le Syndicat Mixte du Bassin du Lay a accepté dans ses délibérations des 9 avril 1998 et 31 juillet 1998 d'être la structure porteuse du fonctionnement de la CLE au travers d'un budget annexe. Dans ce cadre, comme tous les ans et après délibération du conseil syndical du 4 avril 2025, le syndicat mixte demande une participation financière des collectivités de l'ensemble du périmètre du Sage du Lay (soit les 11 communes). Le budget de fonctionnement de la CLE est financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et le Département et les communes ou intercommunalités concernées. La contribution totale des collectivités incluses dans le périmètre du SAGE est calculée sur la base des critères définis que sont le potentiel fiscal global (33 % sur bases fiscales 2014), la population (33 % sur la population légale en 2014) et la surface de la commune incluse dans le SAGE (33 %). Le Syndicat Mixte du Bassin du Lay sollicite la participation financière de la Communauté d'Agglomération, soit pour l'année 2025 la somme de 5 678,89 €. Cette somme est identique à celle de 2021, 2022, 2023 et 2024. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention à intervenir.

#### **QUESTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX POUR**

**6 VOIX CONTRE** : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

### **3 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ – AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

**Jacky GODARD** : Il est proposé au Conseil communautaire de revaloriser le montant de la participation de la collectivité au financement des complémentaires santé souscrites par certains agents de la collectivité afin de se conformer à l'évolution récente de la réglementation applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

### **4 CHANGEMENT DÉFINITIF DU LIEU DE TENUE DU BUREAU ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES**

**Monsieur le Président** : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification du lieu de la salle du Bureau et du Conseil Communautaires à compter du 20 janvier 2026.

#### **QUESTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 38 VOIX POUR**

**6 voix CONTRE** : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

## 5 CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – RAPPORT THÉMATIQUE RÉGIONAL DE SYNTHÈSE RELATIF À LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

**Thierry GANACHAUD** : La Chambre Régionale des Comptes a engagé une étude à l'échelle régionale sur l'état des consommations foncières à mi-parcours du délai de 10 ans accordé aux collectivités territoriales pour atteindre le premier seuil de -50 %. Dans le cadre de cette étude, La Roche-sur-Yon Agglomération a été entendue. Outre les remarques globales concernant la consommation foncière qui reste intense sur la région des Pays de la Loire et le département de la Vendée, la Chambre a pris acte de la révision du PLU de la ville de La Roche-sur-Yon et de l'objectif de consommation foncière (-20 %) et encourage à traiter cette question dans le cadre du futur PLUi. Il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir débattu, de prendre acte du rapport thématique régional de synthèse relatif à la sobriété foncière en région Pays de la Loire.

**Guy BATIOU** : « Merci, Monsieur GANACHAUD de cette restitution assez fidèle. C'est plus sur les commentaires que mon propos va s'adresser. Ça s'intitule donc ce rapport sobriété foncière et ça porte comme sous-titre une efficacité à renforcer. C'est bien qu'au niveau de la Région et de l'Agglomération de La Roche est parmi les 23 territoires, je crois, qui ont été retenus pour l'observation, on est donc dans cette ligne-là. C'est un sujet d'importance, ça vient d'être dit, puisqu'on en a parlé ici à plusieurs reprises avec le ZAN et évidemment dans les commissions et dans la sous-commission PLUi dont vous avez la charge. Une fois de plus, la Cour des comptes pointe des éléments importants et structurants concernant l'avenir des territoires et ici l'utilisation des sols. On est tous en accord, comme ça vient d'être dit avec la Chambre pour souligner l'enjeu écologique et social majeur, mais au-delà, le défi que constitue cette sobriété par ces interférences dans les secteurs économiques, environnementaux, mais aussi les aspects sociologiques et urbanistiques, toute artificialisation se fait forcément aux dépens d'une zone agricole, naturelle ou forestière. Il faut le répéter indéfiniment parce qu'on ne peut pas à la fois souhaiter garder et en même temps artificialiser. Je pense qu'un certain nombre de personnes n'ont pas compris ça encore. En région Pays de Loire, le rapport précise, je vais juste préciser ce qui vient d'être dit, précise qu'aucune collectivité n'a accueilli davantage de nouveaux ménages et d'emplois pour un hectare consommé. C'est-à-dire que si l'efficacité est réelle, il ne s'agit pas de critiquer ici ce qui a été mis en place, à aucun moment, on n'a amélioré l'efficacité moyenne des artificialisations réalisées et c'est là qu'est l'enjeu si on ne veut pas stagner, c'est-à-dire qu'il faut être plus efficace. Les efforts sont encore à faire et c'est ce que ça souligne. Notre collectivité se situe dans la moyenne, dont acte, mais elle partage donc aussi ce même constat, c'est-à-dire que si on poursuivait au rythme actuel, le modèle en place se montrerait insuffisamment sobre pour atteindre les objectifs précisés par la loi. On peut même aller plus loin puisque la loi Trace qui avait été votée, dont de nombreux élus se sont félicités, ne change en rien l'objectif de 2050 et on se retrouve un petit peu avec le même débat que celui que j'avais engagé au moment du PCAET et autres, c'est-à-dire attention, les objectifs intermédiaires ne sont pas obligatoires, mais si on ne les atteint pas, on a de fortes chances de se planter dans le mur en 2050 et c'est pour ça qu'à mon avis, il faut absolument maintenir les efforts et pas se battre pour les réduire. Ça fait du bien de le dire. Le rapport, ça a été relevé, note que le PLU de La Roche a montré, c'est à la page 33 du rapport pour ceux qui ne l'ont pas lu, une consommation foncière entre 2021 et 2030 supérieure à celle constatée entre 2011 et 2020. Ce n'est pas en soi une catastrophe, encore une fois, mais ça montre juste que ça remet en cause l'objectif initial des 50 % qui, comme ça a été dit, était bien dans le SCoT lui. Autrement dit, on est en pleine contradiction sur les plans qu'on signe. À ce titre, il paraît indispensable, à l'instar d'autres collectivités des Pays de la Loire que La Roche-sur-Yon Agglomération ait pu faire une réponse à la chambre régionale des comptes. Vous avez plusieurs collectivités, en Vendée, y a l'Île d'Yeu, Noirmoutier, en partie, et nous pas. Or, on est quand même une Agglomération phare qui, paraît-il, rayonne. Quand on a un questionnement comme ça, je pense que c'est bien d'y répondre, d'autant que des choses ont été faites. Je pense à l'EPF, je pense à Metropols qui sont des outils qui sont performants, reconnus dans le rapport, mais tout ça devrait être intégré, intégré vraiment dans un schéma prospectif foncier ou un observatoire foncier avec un suivi des friches, de la vacance et de l'efficacité des densifications. Ça a été dit tout à l'heure. Ces choses-là existent, mais sont un petit peu séparées les unes des autres et il manque, c'est ce qu'ils préconisent dans le rapport, il manque cette vision un peu globale, un peu surplombante, qui permette de répondre et d'avoir un suivi très efficace. Malgré l'inflexion des dernières années sur la consommation foncière, on est sur un palier et La Roche-sur-Yon se trouvant dans la moyenne participe à cette stagnation. La CRC souligne que la Vendée consomme encore beaucoup trop pour les activités économiques et la voirie, au détriment de la densification urbaine. Je veux juste mettre ça en parallèle puisqu'il était question du PLH tout de suite avec la crise du logement. Si on artificialise sur le quota qu'on a pour faire de la voirie des zones économiques, c'est autant de surface qu'on n'aura pas pour faire des logements.

Encore une fois, c'est extrêmement important de le comprendre comme ça. Pourquoi ? Une réponse de notre collectivité aurait permis d'anticiper sur le risque que souligne ce rapport, c'est-à-dire de pénalités ou d'un blocage d'ouverture de zone à l'urbanisation si on ne rentre pas dans les clous. Ce serait fort dommageable pour la construction de logements. Je vous rappelle juste qu'on a un petit peu connu ça avec la loi SRU. Il faut qu'on s'en souvienne ici parce qu'on risque de se retrouver avec les mêmes problèmes des communes qui viennent se plaindre ou des projets qui ne peuvent pas se faire parce qu'on n'aura pas anticipé cette question-là. C'est là que ce rapport est fondamental. Il ne met pas en cause les actions qui ont été promises, il met en cause le manque d'anticipation. En conclusion, nous pensons qu'une réponse à la Chambre des comptes aurait été très souhaitable pour l'image de notre Agglomération. Encore une fois, parce qu'il s'est fait des choses, il est bon de les connaître, mais surtout parce qu'on aurait pu savoir, nous, la population et la Cour des comptes, ce que vous envisagez, sur quelle base vous l'envisagez et qu'est-ce qu'il sera possible de faire pour atteindre cet objectif de 2050. Et en plus, ça aurait permis d'avoir un débat, un échange sur quelque chose de plus concret et d'officiel qui aurait été répondu à la Cour des comptes. Voilà pour moi, merci. »

**Thierry GANACHAUD** : « Deux petits points Guy sur ce sujet-là. Ce qui est dans ce rapport-là et ce que je n'ai peut-être pas souligné, c'est que je partage ce que tu viens de dire sur un certain nombre de points. L'objectif c'est - ' consommation faible, efficacité élevée- c'est très bien ce que la chambre dit en fin de compte, elle le dit assez discrètement, pas directement, mais c'est bien l'objectif que l'on poursuit ici. Le deuxième point sur l'observatoire général, un observatoire qui nous permet d'avoir une vue assez grande. Aujourd'hui, dans le SCoT du Pays Yon et Vie, mais dans l'InterSCoT Vendéen, on a un observatoire vendéen qui est en construction qui commence à être opérationnel et qui nous permet d'avoir une vision beaucoup plus globale que localement et de la statistique locale. C'est un point aussi important. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le manque d'anticipation, mais je vais juste y revenir dans les secondes qui viennent. La problématique qui existe aujourd'hui, c'est qu'on discute toujours avec l'État sur un certain nombre de points. Ce qui est sûr c'est que le rang PUP c'est de partir du point où on est avec les discussions qui se font au fil du temps et aussi de tout ce que l'on découvre dans le SCoT ou dans l'InterSCoT, mais aussi dans notre collectivité et dans cette commission de PLUi. Ce manque d'anticipation, pour moi, il n'existe pas puisque sans réponse on ne peut pas anticiper. Par contre, on a anticipé qu'on n'a pas les réponses à un certain nombre de questions. Il faut qu'on aille gratter avec l'État sur ces sujets-là. Et ça se discute au niveau départemental aussi avec l'InterSCoT Vendéen. Le point important c'est surtout ce rang PUP, on ne peut pas faire du tout ou rien. C'est-à-dire qu'on ne peut pas passer de ce que l'on consomme aujourd'hui ou de ce qu'on faisait aujourd'hui à aller tout de suite dans cette sobriété foncière. Au résultat final, il y a un temps d'adaptation. Les points sont clairs ici, le PLH l'a bien défini, on sait combien on a de logements à faire, on s'est engagé sur le nombre de logements par an. On a aussi la prospective qui a été donnée et que tout le monde connaît puisque c'est celle du travail de la commission qui nous donne jusqu'à 2036 on est allé plus loin que la fin du PLH. On a simulé toute la possibilité de construction sur la sobriété foncière, sur le bâti avec la densification où je partage aussi un certain nombre de points que tu viens d'évoquer, c'est que tout le monde doit faire un effort. Je reparle aujourd'hui de la forme urbaine. Ce sont des choses qui ne sont pas encore rentrées dans les mœurs de tout un chacun, pour lesquelles il faut se former, former et informer. C'est vrai aussi, ne serait-ce en débutant que par les architectes, puisqu'on aura la sobriété foncière nécessaire sur ce qui n'est pas de l'économie ou de l'habitat, qui est de la voirie, des choses qui sont dépendantes, qui vont consommer du foncier si on ne va pas vers cette sobriété foncière en associant la forme urbaine. C'est un des points clés de la réussite sur le foncier bâti. »

## **PREND ACTE**

### **6 ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX – COMMUNE LE TABLIER – SÉCURISATION DE 4 CHEMINEMENTS**

**Malik ABDALLAH** : La commune du Tablier souhaite aménager 4 cheminements doux sécurisés raccordant le centre-bourg vers les résidences d'habitations sur un linéaire total de 524 m. Le montant total de cette opération s'élève à 59 272 € HT, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 29 636 € HT.

## **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**7 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX – COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX - SÉCURISATION LIAISON CYCLABLE**

**Malik ABDALLAH** : Dans le cadre de la création d'aménagements doux sécurisés raccordant les bourgs d'Aubigny et Les Clouzeaux, une liaison cyclable va être aménagée. Cette dernière se réalisera par tranche, la présente opération correspond à la tranche 6 : continuité La Grandinière sur 800 m de linéaire. Le montant total de cette opération s'élève à 73 597,77 € HT, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 27 173 € HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**8 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX – COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON - SÉCURISATION RUE GEORGES POMPIDOU**

**Malik ABDALLAH** : La Commune de La Roche-sur-Yon prévoit la réalisation de résines ocre sur les bandes cyclables de la rue Georges Pompidou (600 m) afin d'améliorer la sécurisation et la visibilité des aménagements cyclables existants. Le montant total de cette opération s'élève à 43 812,85 € HT, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 21 906 € HT.

**Guy BATIOU** : « C'est juste une question générique par rapport à ça. C'est juste demander quand dans des communes il y a des travaux urbanisme et voirie, c'est d'anticiper très tôt, en particulier les passages autour des ronds-points qui sont de vrais pièges à vélo. Si ça s'anticipe très en amont à la construction d'un lotissement, en étudiant les flux, en demandant leur avis aux gens qui utilisent le vélo, on peut éviter des problématiques comme là par exemple rue Pompidou à La Roche où on est contraint par le rond-point. Je vous demande ça, c'est tout. Évidemment, favorable à ça, il n'y a pas de souci, mais vraiment anticiper le plus tôt possible et prévoir ces cheminements doux très en amont, ça peut permettre d'aménager autour du rond-point et pas seulement sur le rond-point: »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**9 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX – COMMUNE DE LA FERRIÈRE - ZAC DU PLESSIS**

**Malik ABDALLAH** : La commune de La Ferrière va créer un cheminement doux dans la ZAC du Plessis d'un linéaire total de 310 m accompagné d'une passerelle de 8 m linéaire. Ce nouvel aménagement permettra d'accéder au lotissement commercial et à ses services. Le montant total de cette opération s'élève à 80 403,60 € HT, il est proposé au Conseil communautaire d'accompagner ce projet par l'attribution du fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux d'un montant de 36 065,36 € HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**10 CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DE LA RECYCLERIE CŒUR VENDÉE – AVENANT N° 2**

**Alexandra GABORIAU** : La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant n° 2, permettant d'étendre les horaires d'ouverture de réception des dépôts directs. Cette modification permet une mise en cohérence avec les horaires de la boutique et améliore la satisfaction des clients.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**11 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF : TRAVAUX DE RÉNOVATION D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE DU SECTEUR DE LA CROIX**

**Manuel GUIBERT** : Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Mouilleron-le-Captif un fonds de concours d'un montant de 103 044 €, au titre des enveloppes de base et additionnelles, pour les travaux de rénovation d'aménagement de la voirie du secteur de la Croix (31 812 € enveloppe de base et 71 232 € enveloppe additionnelle).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**12 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON – AMÉNAGEMENT DANS LE VILLAGE DE LA GARLIÈRE**

**Manuel GUIBERT** : Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres. Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la commune de Dompierre-sur-Yon un fonds de concours de 35 627,06 € au titre de son enveloppe de base pour l'aménagement d'une liaison douce dans le village de la Garlière.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**13 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – PRESTATIONS LIÉES AUX TRAVAUX – LEVÉS TOPOGRAPHIQUES, ESSAIS GÉOTECHNIQUES, GÉODÉTECTION DES RÉSEAUX**

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de La Roche-Sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération et 11 communes de l'Agglomération pour des prestations liées aux travaux (études géotechniques, levés topo...). La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement et sera chargée, à ce titre, de signer les marchés au nom et pour le compte du groupement.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**14 MAINTENANCE ET EXPLOITATION TECHNIQUE DE TYPE PRESTATION ET FORFAIT AVEC INTÉRESSEMENT (PFI) POUR LES SITES DES DEUX CENTRES AQUATIQUES – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ**

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer un marché de maintenance technique de type prestation et forfait avec intéressement pour les 2 sites aquatiques de La Roche-sur-Yon Agglomération.

**Stéphane IBARRA** : « Juste une précision, enfin une question et peut-être des précisions. Tel qu'est libellée la délibération, on parle d'un nouveau marché, je voulais bien avoir la confirmation que c'était bien avant des prestations qui étaient effectuées en régie par l'Agglomération. Si c'est le cas, est-ce que vous pouvez nous exposer les motivations ? J'imagine que ce sont sûrement des motivations de coût. Est-ce que vous les avez estimées ? Est-ce que vous pouvez éclairer l'Assemblée sur la motivation de cette délibération et de cette externalisation ? »

**Manuel GUIBERT** : « C'était en partie effectué en régie précédemment. Vous l'avez vu aussi, c'est vraiment un marché un peu qui va permettre, compte tenu de la technicité un peu et de l'expertise nécessaire pour ce type de prestation, il nous paraissait important de faire appel à ce type de marché qui va nous permettre surtout d'avoir un suivi fin d'après des consommations. L'objectif aussi est d'essayer d'avoir des performances sur les deux sites en termes notamment d'économie d'énergie. Il y aura des objectifs qui seront fixés aux prestataires et il y aura un suivi régulier avec bien sûr nos agents dans le cadre de ce marché et ce qui nous permettra d'avoir surtout une expertise dont on n'avait pas forcément en interne pour effectuer cette maintenance notamment. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 38 VOIX POUR**

**6 Abstention(s)** : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HELARY.

**15 MARCHÉS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT**

**Manuel GUIBERT** : Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant au contrat suivant : – Marché G22008 – Services d'assistance et de conseils juridiques – Lot 02 : commande publique et montages contractuels complexes : Avenant n° 1.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**16 INSERTION – AUTORISATION D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES MEMBRES**

Sort de la salle du Conseil : Madame Françoise RAYNAUD

**Jacky GODARD** : L'Agglomération de La Roche-Sur-Yon achète des heures d'insertion à des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. La Roche-Sur-Yon Agglomération souhaite développer cet achat responsable en intervenant sur le patrimoine des communes.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR**

**1 élue ne prend pas part au vote** : Madame Françoise RAYNAUD.

Revient dans la salle du Conseil : Madame Françoise RAYNAUD

**17 MARCHE DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, ANIMATION DU PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF, MISSION D'ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE SÉDENTARISATION ET DE SÉCURISATION DES SITUATIONS :  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

**François GILET** : Le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage n'ayant pas été reconduit, en raison des défaillances multiples du prestataire retenu en 2023, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature du nouveau marché dont la consultation a été lancée le 9 septembre dernier.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 44 VOIX POUR**

**Décisions prises par Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales**

**Monsieur le Président :** Vous avez dans vos dossiers les décisions qui ont été prises par le Bureau et par le Président dans le cadre de l'article L.5211-10 du CGCT.  
Le prochain Conseil communautaire aura lieu le mardi 16 décembre 2025. Je vous souhaite une très belle soirée et je vous dis au 16 décembre, merci.

*La séance est levée à 18 heures 59.*

Le secrétaire,  
Laurence BEAUPEU



Le Président  
Luc BOUARD

